



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024  
COMMUNE DE BELBEUF**

Le 28 mars deux mille vingt-quatre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil à la Mairie de Belbeuf, sous la présidence de M. Jean-Guy LECOUTEUX, Maire.

**Date de convocation** : 23 mars 2024

**Date d'affichage** : 23 mars 2024

**Membres en exercice** : 19

**Présents** : 14 **Votants** : 16

**Etaient présents** : M. J-G. LECOUTEUX, Mme Catherine MERLEN, Mme Candice VABRE, Mme Annie PRIEUR, Mme Céline PINHEIRO, Mr Jérôme AVONDE, Mme Christelle MAILLARD, M. Aurélien GAUTIER M. Olivier GENTIL, Mme Carole COUPLEUX, Mme Florence PIHA, M. François BOENDER, Mme Stéphanie MARAIS, M. Florent FIDELIN

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Secrétaire de séance** : Annie PRIEUR

**QUORUM ATTEINT : 14 PRESENTS – 16 VOTANTS**

**Absents** : Mme Françoise DENEUVE, M. Didier HUBLET, M. Pierre LARIBLE, M. Jordan LEGRAND, M. Laurent PANNIER

**Pouvoirs** : 2

M. Jordan LEGRAND a donné pouvoir à M. Jean-Guy LECOUTEUX, M. Laurent PANNIER a donné pouvoir à Mme Catherine MERLEN

---

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande aux membres de son conseil s'ils ont des observations à formuler sur le PV de la dernière séance.

Aucune observation n'étant relevée, le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et ayant pouvoir.

**2024 – 01 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU Syndicat Intercommunal du Centre Aquatique du Plateau Est de Rouen S.I.C.A.P.E.R.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté préfectoral du 26 mars 2024 portant création du Syndicat Intercommunal du Centre Aquatique du Plateau est de Rouen (SICAPER),

Vu les statuts du SICAPER, et notamment son article 5,

Considérant qu'en application des articles L 5211-7 et L 2122-7 du CGCT, il convient de procéder à la désignation, pour chaque commune adhérente, d'un délégué titulaire et un délégué suppléant, voté à bulletin secret.

Il est demandé aux membres présents s'ils souhaitent se porter candidats pour la désignation du délégué titulaire :

3 candidats se déclarent : M. Jean-Guy LECOUTEUX, Mme Christelle MAILLARD, M. Aurélien GAUTIER.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Résultat du vote :

M. Jean-Guy LECOUTEUX : 10 voix

Mme Christelle MAILLARD : 3 voix

M. Aurélien GAUTIER : 3 voix.

**Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX est désigné délégué titulaire au SICAPER.**

Il est demandé aux membres présents s'ils souhaitent se porter candidats pour la désignation du délégué suppléant :

3 candidats se déclarent : Mme Christelle MAILLARD, M. Aurélien GAUTIER, M. Olivier GENTIL.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Résultat du vote :

Mme Christelle MAILLARD : 11 voix

M. Aurélien GAUTIER : 3 voix

M. Olivier GENTIL : 2 voix

**Madame Christelle MAILLARD est désignée déléguée suppléante au SICAPER.**

### **TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES**

Il est procédé au tirage au sort des jurés d'Assises.

Conformément à l'article 261 du Code de procédure pénale, le tirage au sort des jurés d'assises pour la constitution de la liste préparatoire, au titre de l'année 2024, s'est déroulé publiquement le jeudi 28 mars 2024 à 20h30 en mairie de BELBEUF, salle du conseil municipal.

Les jurés sont des citoyens tirés au sort sur les listes électorales. Ils participent aux côtés des magistrats professionnels au jugement des crimes, au sein de la cour d'assises. Ils exercent pleinement la fonction de juge pendant cette période. Les personnes retenues pour siéger après la procédure de sélection sont obligées de siéger, sauf s'ils invoquent un motif grave qui les en empêche.

Le tirage a été réalisé à partir de la liste électorale de la commune de BELBEUF. Toutes les personnes concernées recevront un courrier de la mairie les informant qu'elles ont été retenues pour figurer sur cette liste préparatoire qui sera arrêtée définitivement.

## **2024 – 02 EICAPER**

### **VALIDATION DE LA DECISION DE LA CAO (Commission d'Appel d'Offres)**

Dans le cadre du chantier de construction du centre aquatique, la commission d'appels d'offres s'est réunie le 28 mars 2024, afin de statuer sur des avenants aux divers marchés passés.

#### **Sur le lot 5 Electricité entreprise COGELEC**

(aléas de chantier, synthèse entre lots, amélioration projet)

L'avenant n°5 d'un montant de 2 567.90€ HT

#### **Sur le lot 10 Etanchéité liquide entreprise SNIDARO / VIVACI**

(prestations en plus-value)

L'avenant n° 3 pour un montant de 6 829.98€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la décision de la CAO
- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants cités ci-dessus pour l'EICAPER.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget

#### **Questions diverses :**

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au jeudi 11 avril à 20h30 en mairie.

Fin de séance 21h15